



Charte de l'atelier Sport Santé

Modalités pratiques

Vous avez été orienté vers l'atelier Sport Santé sur orientation de la Plateforme Sport Santé après un entretien avec l'enseignante en activités physique adaptée, qui se déroule ainsi :

- Mercredi de 18h à 19h
- Salle des fêtes (entrée à côté de la mairie)
- A Le Plantay

Encadré par Sindy GALOIN éducatrice sportive formée au Sport Santé : 06 25 66 86 18

Venir : dans une tenue adaptée à la pratique d'une activité physique et avec une bouteille d'eau

Inscription :

Après avoir validé cette charte et déposé votre justificatif de revenus* qui permet le calcul du tarif, vous recevrez une notification qui vous indiquera que vous pourrez vous inscrire en réglant à la période concernée.

**A défaut de justificatif de revenu, la tarification appliquée sera la plus élevée.*

Le tarif appliqué* correspond à votre Quotient Familial calculé à partir de vos revenus et de votre situation familiale.

Quotient Familial :

- Inférieur à 800 : 1€ par séance
- Entre 801 et 1250 : 2€ par séance
- Supérieur à 1251 : 3€ par séance

** selon la délibération D20260625-212 du bureau communautaire du 25/06/2026*

L'inscription se réalise par période de 10 à 12 semaines. Les inscriptions sont ouvertes de 4 à 6 semaines avant la date de la première séance de la période.

- Période 1 : du 16 septembre 2026 au 16 décembre 2026 : inscription dès le 20 août 2026
- Période 2 : du 6 janvier 2027 au 07 avril 2027 : inscription dès le 18 novembre 2026
- Période 3 : du 28 avril 2027 au 30 juin 2027 : inscription dès le 03 mars 2027

Si vous avez besoin d'aide pour finaliser votre accès vous pouvez contacter :

Sophie CHARVIEUX : 04 74 61 93 03

Jérôme TRON : 06 19 83 69 59

Règlement :

Le règlement se fait à l'inscription.

En cas d'arrêt, aucun remboursement n'est prévu.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en cours de période. Vous ne réglerez alors que la montant des séances restantes sur cette période.

En cas d'absence à une séance, vous êtes tenu d'informer l'éducatrice sportive.

En cas d'absence de l'éducatrice sportive, un report sur un autre créneau sera proposé dans la mesure du possible.